

03.06.2003 - 08:30 Uhr

## **Session de la FMH du 18 juin 2003 concernant la formation prégraduée et postgraduée des médecins, notamment quant à la nouvelle loi sur l'exercice des professions médicales**

Berne (ots) -

Suite aux accords bilatéraux avec l'UE, le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1er juin 2002 la loi fédérale sur l'exercice des professions médicales (LEPM). Or, dans peu d'années déjà, cette loi sera remplacée par la loi fédérale sur la formation universitaire aux professions médicales (LPMéd) dont le Conseil fédéral soumettra le projet au début de l'automne prochain.

Ce projet de loi pose d'importants jalons pour la formation médicale prégraduée, postgraduée et continue et, par conséquent pour le système de santé de notre pays. Dans cette perspective, il importe donc de définir l'image du futur médecin. Selon le projet, les études, la formation postgraduée dans les hôpitaux et les cabinets médicaux ainsi que la formation continue permanente des médecins doivent s'inscrire dans une continuité. Des standards obligatoires seront introduits à tous les échelons.

Le projet de loi sera présenté par le directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le Collège des Doyens des facultés de médecine suisse se prononcera quant aux possibilités d'application des nouvelles dispositions légales. Suite à la présentation des nouvelles normes d'accréditation au Canada et dans l'Union européenne, le choix et l'étendue d'une nouvelle réglementation pour la Suisse seront discutés.

L'accent sera principalement mis sur la formation postgraduée médicale, notamment sur le point de vue des médecins-assistants directement concernés, les difficultés de la formation postgraduée en chirurgie (nécessité de créer des centres de compétence, durée de la formation postgraduée en cas de temps de travail réduit), les contraintes professionnelles et familiales et la féminisation de la médecine.

Pour terminer, des représentants des assureurs-maladie, des associations de consommateurs et de patients, ainsi que de la Conférence des directeurs des affaires sanitaires feront part de leurs souhaits aux futurs médecins. Vous pourrez interroger tous les intervenants au terme de la session.

Le programme complet de la session FMH peut être téléchargé en format pdf sous: [www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100463682](http://www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100463682)

Contact:

Secrétariat de la formation prégraduée, postgraduée et continue (FPPC)  
Fédération des médecins suisses (FMH)  
Elfenstrasse 18  
case postale 293  
3000 Berne 16  
Tél. +41/31/359'11'11  
Fax +41/31/359'11'12  
E-Mail: [awf@hin.ch](mailto:awf@hin.ch)

.....

Fax-réponse pour l'ots.service-d'invitations

Session de la FMH sur la formation postgraduée et continue médicale  
le 18 juin 2003, de 9h 30 à 15h 20 au Centre de congrès Egghölzli,  
Berne

Nous participerons.

Nous ne participerons pas.

Nom / Prénom: .....

Média: .....

Rue: .....

NPA/ localité: .....

Tél.: .....

Fax: .....

E-mail: .....

Fax-réponse à envoyer au 031/ 359 11 12 ou par e-mail: awf@hin.ch

.....

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004585/100463682> abgerufen werden.